

ENJEUX D'URBANISME A LYON EN 1777. PROPRIÉTAIRES CONTRE PROMOTEURS

—
Olivier ZELLER

Olivier ZELLER

Centre Pierre Léon, Université Lyon 2

Si la nature a horreur du vide, c'est sous forme de promoteur qu'elle se personnifie en milieu urbain. Les exemples ne manquent pas dans le Paris du XVII^e siècle¹, et encore moins dans les grandes villes du XVIII^e siècle, dès lors que, toute réserve aisément aliénable étant utilisée, la pression foncière conférait une rentabilité suffisante à quelque opération de totale reconversion portant sur un espace situé au cœur de la ville. Les zones situées au bord des cours d'eau, de par leurs possibilités de remblaiement, offraient de la sorte des opportunités de fructueuse extension de l'espace bâti. Le quartier de Saint-Clair en fut, pour Lyon, le meilleur des exemples : en 1749, la compagnie composée des architectes Munet et Soufflot et du négociant Millanois obtint la concession du remblaiement d'un bras du Rhône et, gagnant sur le fleuve un espace urbanisable, réalisa à partir de 1758 une opération immobilière de lucrative envergure en construisant, sous

1 - CHARTIER (R.), « La ville-chantier », DUBY (G.), *Histoire de la France Urbaine*, Paris, Seuil, 1981, t. III, p. 109-156. DUMOLIN (M.), *Études de topographie parisienne*, Paris, t. I, 1929 ; t. II, 1930 ; t. III, 1931. RANUM (O.), *Les Parisiens du XVII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1973, p. 106-134.

2 - CHARRE (A.),
SERVILLAT (C.),
« L'entreprise du
quartier Saint-Clair »,
*L'œuvre de Soufflot à
Lyon*, 1982, p. 21-26.

GARDES (G.), *Lyon,
l'Art et la Ville*, Paris,
CNRS, 1988, t. I,
p. 55.

LEROUDIER (E.), « Les
agrandissements de
Lyon à la fin du XVIII^e
siècle », *Revue
d'histoire de Lyon*,
mars-avril 1910.

Ibid., « Les
embellissements d'une
grande cité, Lyon
depuis le XVI^e siècle »,
Revue du Lyonnais,
avril-juin 1921,
p. 47-207.

3 - PERROT (J.-C.),
*Genèse d'une ville
moderne. Caen au
XVIII^e siècle*, Lille,
service de reproduction
des thèses, Université
de Lille III, 1974,
tome II, p. 712 à 746.

4 - PERROT (J.-C.), *op.
cit.*, p. 775, note 72.

5 - Il s'agissait de
l'architecte de
Gérando le fils, qui
résidait derrière la
salle de concert. Cf.
*Almanach
astronomique et
historique de la ville de
Lyon, année 1777.*

6 - Échevin de Lyon en
1774 et 1775.

7 - GARDEN (M.),
*Lyon et les Lyonnais au
XVIII^e siècle*, Paris, Les
Belles Lettres, 1970,
p. 506-521.

l'égide des architectes Bertaux, Loyer, Morand, Munet, Rater et Roux de forts immeubles appelés à se peupler d'une partie des élites sociales lyonnaises². Mais l'histoire de l'urbanisme lyonnais compte au moins deux autres grandes entreprises liées à une stratégie hydraulique : les travaux Perrache, se proposant de reporter très en aval le site du confluent entre Rhône et Saône, et l'opération d'urbanisation de la rive gauche du fleuve suivant les vues de Jean-Antoine Morand, soutenu par Soufflot. L'une et l'autre de ces grandes opérations d'extension de l'espace urbain avaient dû vaincre de fortes oppositions. L'histoire de l'urbanisme est en effet jalonnée de conflits révélateurs des intérêts de groupe et des symboliques du foncier.

Étudiant Caen et ses transformations immobilières durant ce même XVIII^e siècle³, Jean-Claude Perrot avait, en conséquence, doublé son étude de l'urbanisme de celle des enjeux et de celle des « combattants ». Ici, les opérations remodelant l'espace urbain avaient non seulement pour adversaires l'armée, l'Église et la municipalité, mais également tous ceux qui se sentaient atteints dans leurs intérêts particuliers. D'une part, les officiers du bailliage s'estimaient lésés dans leurs prérogatives symboliques par un transfert vers des lieux négativement connotés. D'autre part, les plans d'élargissement de la voirie heurtaient les intérêts des propriétaires, qui arguaient de la diminution de la valeur d'usage de leur quartier qu'entraînerait l'intensification de la circulation dans leur rue. Constitués en syndicat de défense, neuf bourgeois marchands avaient même présenté une requête à Trudaine en juillet 1756⁴. Au terme de son analyse, Jean-Claude Perrot pouvait souligner : « il est important d'analyser comment la vie citadine engendre des formes d'action de groupe, un vivier

d'arguments collectifs ». Ce modeste article n'a d'autre fin que de donner un écho lyonnais à ces remarques.

RÉDUIRE LA SAÔNE : LE PROJET DE LA COMPAGNIE CHAPUIS

A l'été de 1777, l'émotion fut grande quand fut divulgué le projet formé par des promoteurs lyonnais groupés sous le nom de Pierre Chapuis et Compagnie. Derrière ce prête-nom se dissimulaient l'architecte de Gérando⁵ et un ancien échevin particulièrement actif, Jean-Mathieu Chancey⁶. Ce dernier était l'un des principaux membres du courant libéral lyonnais qui venait de s'opposer ouvertement à la gestion de Claude-Espérance Regnaud de Bellescize, prévôt des marchands de Lyon de 1772 à 1775. Les assemblées de notables instituées par Turgot avaient permis une critique en règle des pratiques de la municipalité, et l'agitation entretenue par Chancey et ses collègues Torrent, Guillin, Brac et Nolhac ainsi que par le procureur général de la commune Prost de Grange Blanche avait été soutenue par une campagne de pamphlets visant tout particulièrement le prévôt des marchands et sa manière de favoriser son gendre, qui n'était autre qu'un Millanois⁷. Ce fut donc dans un contexte particulièrement tendu que se produisirent le remplacement précoce de Regnaud de Bellescize, démissionnaire dès la fin de sa deuxième prévôté, et le départ du trésorier de la ville Nicolau de Montriblond, dont la lente et contestable reddition de comptes donna prétexte à de nouveaux mouvements⁸.

Or, une véritable alternance politique locale s'était produite à la fin de 1776, au départ des deux échevins *patriotes* sortants. François-Pierre-Suzanne Brac, échevin gradué, avait été remplacé par son pire ennemi, l'avocat Marc-Antoine Bloud et, de même, le conservateur

Benoît Coste avait succédé au libéral Mathieu Nolhac. Les deux échevins restant en charge, Mathieu Rast et François Muguet, demeuraient peu impliqués dans la lutte des factions, de même que le prévôt Claude Rivérieux de Chambost. Ainsi formé, le Consulat de 1777 mena une politique absolument opposée à celle qu'avaient pratiquée les consulats libéraux de 1775 et 1776 : par exemple, il rompit immédiatement avec le système mis en place pour assurer la police des grains⁹.

Ce fut donc dans un contexte politique local défavorable que la compagnie Chapuis soumit son projet¹⁰ au Conseil du roi le 17 avril 1777, de même qu'au Consulat de Lyon. Il ne s'agissait rien de moins que de réduire le lit de la Saône en remblayant la rive gauche depuis le pont de pierre jusqu'au pont de l'archevêché. L'argument essentiel consistait à souligner que les travaux Perrache, en modifiant le confluent, avaient réduit la contrepression que les eaux du Rhône étaient censées exercer sur celles de la Saône et que le niveau de la rivière s'en était trouvé abaissé de cinq pieds¹¹. En conséquence, la municipalité aurait été obligée d'engager d'onéreux travaux de réfection au pied des piles du pont de pierre dont les pilotis souffraient d'être découverts. La navigation et déchargement des bateaux auraient subi une gêne considérable du fait de cette baisse du niveau des eaux. Surtout, le projet insistait sur les pollutions : les égouts et les fosses d'aisances seraient privés d'un écoulement suffisant, d'où des berges jonchées de détritus, une atmosphère chargée de miasmes nauséabonds et une rivière aux eaux stagnantes, autant de facteurs réputés pathogènes. A cette même époque se construisait le mythe de la fameuse *fièvre Perrache*.

Il va sans dire que les soumissionnaires demandaient la possibilité de construire sur les terrains gagnés sur la

Saône qu'ils auraient possédés en toute propriété. En échange, ils s'offraient à faire disparaître les écueils qui gênaient la navigation à l'approche des deux arches orientales du pont de pierre, et ils proposaient de construire un quai de 54 pieds de largeur¹² entre le pont de pierre et le pont de l'archevêché, de prolonger jusqu'aux nouvelles berges les rues existantes par des issues de 24 pieds de large¹³, d'en prévoir deux nouvelles et, de même, de ne pas réduire à moins de 24 pieds la largeur de l'ancien quai Saint-Antoine, transformé par une telle opération de lotissement en une simple rue parallèle à la rue Mercière.

Beaucoup d'intérêts se trouvaient blessés. En premier lieu, l'élargissement du lit de la rivière permettait l'arrimage de très nombreux bateaux en aval du pont de pierre, ouvrage d'un franchissement particulièrement dangereux. Le quai Saint-Antoine remplissait une importante fonction portuaire, non seulement pour le trafic des marchandises mais également pour les déplacements de voyageurs. Ainsi, les maisons du Chameau et du Grand Hercule¹⁴ étaient louées au concessionnaire du privilège des « Coches et Diligences du Rhône et Messageries de Provence¹⁵ ». En deuxième lieu, la distance importante qui séparait la berge de la voierie permettait de disposer d'un espace utile pour entreposer sans encombre les marchandises subissant une rupture de charge. Sans conteste, l'ensemble formé par le port du Temple, le quai Saint-Antoine et le quai Villeroy représentait la zone essentielle de transit fluvial disponible au long du parcours urbain de la Saône ; compte tenu de la proximité du confluent, le Bas-Rhône se trouvait desservi par ce même pôle d'activité. Seuls les trafics du Haut-Rhône et des diligences de Saône se centraient respectivement sur le port Saint-Clair et sur le port Neuville¹⁶.

8 - ZELLER (O.), *Une famille consulaire lyonnaise de l'Ancien Régime à la Troisième République. Les Brac*, Lyon, Audin et Tixier, 1990, p. 257 à 282.

9 - ZELLER (O.), « Politique frumentaire et rapports sociaux à Lyon (1772-1776) », *Histoire, Économie et Société.*, 1989, n° 2, p. 249-286.

10 - Archives de La Norencchal, (désormais A.L.N.) AP1, fonds Monlong, liasse C 9, pièce 2, 17 avril 1777 : *Projet du Sr Chapuis et Cie*. Notre très sincère gratitude va à Monsieur Gérard Collies de Salies, qui nous a généreusement ouvert ses archives familiales.

11 - 1,6 m.

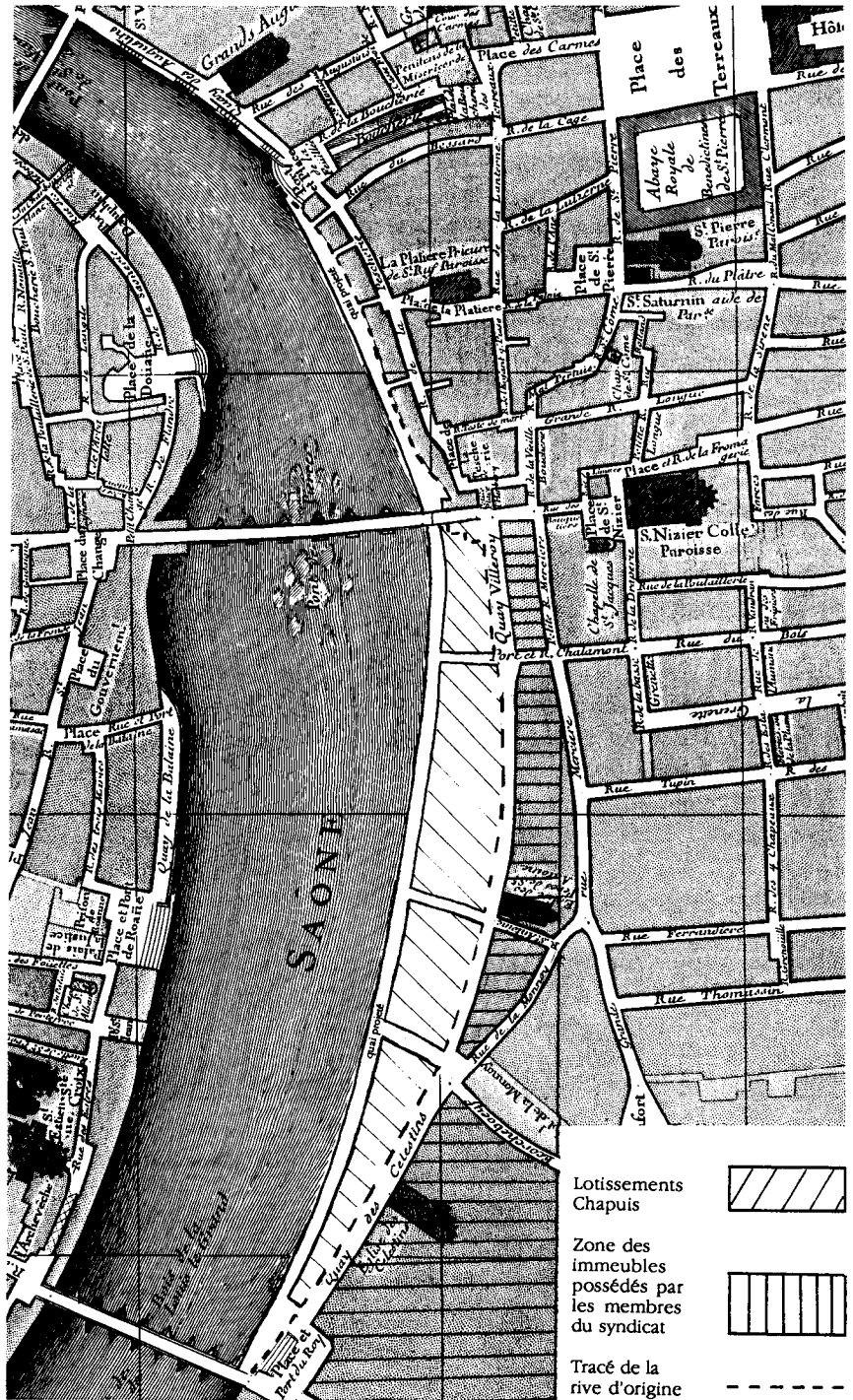
12 - 17,5 m.

13 - 7,8 m.

14 - Aujourd'hui, 58 rue Mercière et 27 quai Saint-Antoine.

15 - ZELLER (O.), « A l'enseigne du Chameau. Manières d'habiter, manières de gérer à Lyon au XVIII^e siècle », *Cahiers d'Histoire*, 1993, n° 1, p. 25-54 ; *Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon*, année 1774, p. 197-198.

16 - *Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon*, année 1774, p. 193-194 et 201-202.



Le projet Chapuis

En troisième lieu, cette possibilité de concentration d'activités multiples et d'entassement de marchandises expliquait le rôle emblématique du quai Saint-Antoine. Lyon, ville marchande, se voulait un *emporium*, et l'abondance signifiée de son trafic fut en 1721 le véritable objet de la meilleure vue de Lyon au XVIII^e siècle : loin d'être une représentation externe d'une cité qui, en fait, pensait à se débarrasser de ses remparts pour investir les espaces environnants, la vue de François Cléric¹⁷, en synthétisant l'espace selon un système de perspectives matériellement impossibles, condensait la symbolique de la prospérité urbaine en multipliant les références. Trailles, scènes de lavoir ou de recyclage de tonneaux, commis des ports, décrocheurs, chiens errants, marchands ambulants, bateaux de foin ou de futailles, coches, diligences, personnes de considération et mendiants : la vue est un tableau complet de la turbulente ambiance de cet interface urbain qu'est la zone portuaire. Le hasard n'explique certes pas que la symbolisation des hommes de pouvoir, ici, sous forme de leurs équipages, soit associée à celle de la prospérité de la cité. En cette iconographie idéale, le premier plan que constituait le quai Saint-Antoine importait sans doute davantage que la minutieuse reproduction des façades de la rive droite, au pied du coteau de Fourvière formant l'arrière-plan. Zone riche de connotations, donc, que ce quai Saint-Antoine.

Restait, en dernier lieu, la menace que constituait le projet Chapuis pour les propriétaires des immeubles donnant sur le quai. La vue sur la rivière serait interceptée, les intérieurs deviendraient sombres, et quelques-unes des constructions, telle la maison du Grand Hercule, perdraient leur spécificité fonctionnelle. Il fallait donc redouter une importante

dépréciation. Les propriétaires organisèrent la lutte pour préserver leur capital.

UN SYNDICAT DE DÉFENSE

Trente-quatre personnes, possédant au moins trente-trois immeubles, se constituèrent en syndicat, se réunirent à l'Hôtel de Ville¹⁸ et, par leur délibération du 24 septembre 1777, décidèrent de verser une cotisation uniforme de 24 livres par tête¹⁹. Seuls deux propriétaires, la veuve Diar et un nommé Nesme, n'eurent à donner respectivement que 9 et 12 livres, tandis que les Célestins, qui jouissaient de possessions considérables, en versèrent 48. Le syndicat recueillit de la sorte 765 livres destinées à couvrir les frais qu'entraînerait son action. Il reviendrait à l'ancien échevin et marchand-fabricant Pierre Monlong, nommé syndic, de gérer ces fonds, d'écrire au nom des propriétaires et de centraliser les documents relatifs à l'affaire, en particulier les correspondances. Une petite organisation fut mise sur pied : ainsi, on fit imprimer des convocations destinées à appeler les membres du syndicat aux assemblées (voir page suivante).

Un premier acte avait déjà consisté à effectuer des relevés sur le terrain pour dresser un plan des lieux qui serait opposé à celui de la partie adverse. A cet effet, Marion de La Tour avait soigneusement mesuré la largeur des neuf arches du pont de pierre, sondé la profondeur des eaux sous chacune d'entre elles, puis mesuré la largeur de la rivière²⁰. Après cinq séances d'arpentage, il fut en mesure de faire dessiner un plan en six exemplaires achevés dès le 26 septembre²¹. Un système de lavis de couleurs différentes mettait en valeur les différences apparues entre son propre relevé et le plan annexé au projet Chapuis. Ultérieurement, deux copies supplémentaires

17 - Reproduite, entre autres, dans *Histoire de la France urbaine*, op. cit., p. 348-349, sous la date erronée de 1785.

18 - A.L.N. AP1, fonds Monlong, liasse C 9, pièce 20, Pierre Monlong (Lyon) à Claude-Espérance Regnaud de Bellecize (Paris), s.d.

19 - A.L.N. AP1, fonds Monlong, liasse C 9, pièce 1, bilan comptable du syndicat.

20 - A.L.N. AP1, fonds Monlong, liasse C 9, pièce 4, 12 septembre 1777. Ces mesures peuvent servir à l'histoire de la topographie urbaine. En partant de la rive gauche, Marion de La Tour trouva des largeurs d'arches de 56 pieds 8 pouces de roi, 68 pieds 4 pouces, 47 pieds 4 pouces, 47 pieds 1 pouce, 46 pieds, 37 pieds, 48 pieds 6 pouces, 34 pieds 6 pouces, 32 pieds 6 pouces, les profondeurs respectives étant de 5 pieds 3 pouces, 10 pieds 1 pouce, 2 pieds, 4 pieds, 6 pieds, 2 pieds, 7 pieds 6 pouces, 7 pieds et 5 pieds. Les mesures de largeur de la Saône donnèrent 530 pieds devant le canal de vidange du quai Villeroy, 699 pieds devant la maison Vaquet, 615 pieds

devant la petite porte
Saint-Antoine, 561
pieds devant l'église
des Célestins, et 451
pieds devant l'angle
septentrional du port
du Roi.

21 - A.L.N. AP1, fonds
Monlong, liasse C 9,
pièce 6, 26 septembre
1777.

Les membres du syndicat des quais de Villeroy, Saint-Antoine et des Célestins

Propriétaire	État	Immeuble (adresse actuelle)	Résidence
Birouste	chevalier de St Louis	3, quai St-Antoine	place Louis-le-Grand
Célestins (les RR PP -)	ordre régulier	quai des Célestins	quai des Célestins
Chomeret et Bertholet			
Cizeron (Dlle -)	bourgeoise		rue du Plat
Decrénice (Marin)	architecte	11, quai St-Antoine	quai St-Antoine
Depinoy (la veuve -)		33, quai St-Antoine	
Dian l'aîné	commissionnaire	38, quai St-Antoine	rue Neuve
Diar (la veuve -)	bourgeoise		place du Gouvernement
Faverge (la marquise de -)			
Fourra (la dame -)		34, quai St-Antoine	
Galetier	trésorier de France	16, quai St-Antoine	rue Mercière
Imbert		14, quai St-Antoine	
La Roquette (M. de -)			quai St-Clair
Malinas l'aîné	marchand quincaillier	1, quai des Célestins	rue Mercière
Malte (les chevaliers de -)		29 au 31, quai St-Antoine	
Marion de La Tour		10, quai St-Antoine	rue Vaubecour
Mazenod	marchand épicier	13, quai St-Antoine	quai Chalamont
Monlong	marchand-fabricant	27, quai St-Antoine	place des Terreaux
Montriblout (M. de -)	receveur de la ville		
Morin	secrétaire du consulat		
Mosnier		24, quai St-Antoine	
Myevre et Fourgon, indivis	négociant	2, quai St-Antoine	petite rue Mercière
Nesme			
Nolhac	ex-échevin		rue Saint-Jean
Olivier		9, quai St-Antoine	
Orcel Dechamps	bourgeois	22, quai St-Antoine	rue du Concert
Peillon	marchand de fer	36, quai St-Antoine	quai St-Antoine
Pitiot	bourgeois	15, quai St-Antoine	quai Chalamont
Rambion (de)		18, quai St-Antoine	
Rocofort	marchand chapelier	3, quai des Célestins	à l'Herberie
Servan		20, quai St-Antoine	
Tolozan	banquier	5 et 23, quai St-Antoine	

furent réalisées par les dessinateurs de l'architecte Perrache.

Restait à rédiger l'indispensable mémoire exposant les doléances des propriétaires, fort document d'une vingtaine de pages²². Toute une première partie était consacrée à la réfutation des arguments de Chapuis : aucune période de très basses eaux n'avait été observée depuis l'exécution des travaux Perrache, et la consolidation des piles du pont de pierre avait été entreprise antérieurement à ces derniers. De même, l'interruption du trafic fluvial qui avait gêné l'arrivée des bois et du charbon était tout à fait habituelle : on se contentait de demi-charges pour naviguer en temps de sécheresse, et, en tout état de cause, les seuils de nature à intercepter durablement le trafic se trouvaient en Bourgogne et en Mâconnais.

Ceci posé, le mémoire insistait sur les dangers présentés par le projet Chapuis. Vouloir construire un quai depuis les maisons de la Pêcherie jusqu'au pont de l'archevêché supposait que la première arche du pont de pierre fût obstruée. Cette diminution de la section totale ne pourrait qu'accélérer le courant au passage des huit arches restantes, et donc augmenter le danger encouru par les mariniers. De plus, seule la deuxième arche, dite arche marinrière, était utilisable par les bateaux descendant la rivière : elle mesurait, selon les relevés de Marion de La Tour, 68 pieds 4 pouces de large, soit 22,2 m. Le futur quai devant s'appuyer à sa pile orientale, Chapuis avait prévu de la remplacer par la troisième arche, qui ne mesurait que 47 pieds 4 pouces de large, soit 15,4 m. Le danger de l'ancienne arche marinrière était tel que les bateaux traversant la ville devaient être guidés par des mariniers lyonnais, les fameux *modères* ; devoir passer sous une arche encore plus étroite multiplierait à coup sûr les naufrages.

Par ailleurs, l'effet de retenue des eaux qui résultait déjà de la présence du pont serait amplifié, et les riverains situés en amont se trouveraient exposés à de plus fréquentes inondations. Un effet comparable était prévisible en aval, la largeur de la rivière devant Saint-Antoine devant être réduite de 615 à 251 pieds. Or, il arrivait, comme ce fut le cas en 1776, qu'une crue vienne envahir le quai de la Baleine, la place de Roanne et quelques rez-de-chaussée du quai Saint-Antoine. Pareil rétrécissement aggraverait considérablement de telles inondations.

Selon une pratique assez répandue, le mémoire se complétait d'observations isolées, destinées à faire remarquer que la fréquence des crues était imputable au rétrécissement excessif du lit de la rivière durant son parcours urbain, et que l'exécution du projet Chapuis exposerait tous les quartiers bas à des inondations comparables à celles de 1711 et de 1744. D'autres rappelaient que le trafic de Saône était vital pour l'économie de la Bourgogne, de la Champagne et de la Franche-Comté en amont, du Dauphiné, du Vivarais, de la Provence et du Languedoc en aval. L'auteur soulignait en outre que le quai large de 114 pieds serait remplacé par un nouveau ne mesurant que 60 pieds, non seulement insuffisant pour recevoir les marchandises du négoce ordinaire, mais incapable de répondre aux nécessités particulières de la foire de Beaucaire, début juin, provoquant un amoncellement de marchandises, voire même à celles du commerce des fers, reçus sous forme de longs *plots à rompre* et débités à la mesure sur le quai Saint-Antoine avant d'être réembarqués. D'ultimes observations montraient que, si la circulation gagnerait à la destruction des maisons construites sur le pont de pierre, les propriétaires des maisons de la Pêcherie seraient ga-

22 - A.L.N. AP1, fonds Monlong, liasse C 9, pièce 28, *Mémoire pour les propriétaires des maisons situées sur les rives de la Saône dans la ville de Lyon contre le projet dudit sieur Chapuis de rétrécir le lit de cette rivière dans les parties de son cours depuis le Port la Feuillée jusques au Pont du Rhône.*

23 - Vraisemblablement Bey de Garnerans.

24 - A.L.N. AP1, fonds Monlong, liasse C 9, pièce 5, Bertin (Versailles) à de Garnerans (Lyon), 19 septembre 1777.

25 - A.L.N. AP1, fonds Monlong, liasse C 9, pièce 3, anonyme (Paris) à Pierre Monlong (Lyon), 10 septembre 1777.

26 - La nomination de Soufflot avait été arrêtée par le consulat du 9 octobre 1773, confirmée par un brevet royal du 28 novembre 1773, enregistré au consulat de Lyon le 18 juin 1774. A.L.N. AP1, fonds Monlong, liasse C 9, pièce 18. Morin (Lyon) à Pierre Monlong (Lyon).

27 - A.L.N. AP1, fonds Monlong, liasse C 9, pièce 7, Claude-Espérance Regnauld de Bellescize (Paris) à Pierre Monlong (Lyon), 27 septembre 1777.

28 - De misérables maisons, au pied dans l'eau, qui ne seront en fait détruites qu'après le siège de Lyon de 1793.

29 - Les commissaires de l'assemblée de notables.

vement lésés par l'enfouissement des parties basses de leurs immeubles.

Sitôt ce long texte achevé, vers le 23 septembre 1777, on en réalisa trois premières copies, en attendant les quatorze exemplaires que les clercs du notaire Guyot reproduiraient peu après. L'argumentation des propriétaires ainsi peaufinée, restait à soumettre plans et mémoires aux hommes de pouvoir.

MODES D'ACTION : VISITES ET PROTECTEURS EN COUR

En réalité, l'action du syndicat avait été devancée par une initiative personnelle prise par de Garnerans²³ qui, dès septembre, avait directement écrit au ministre. Bertin avait transmis sa lettre au Consulat de Lyon, qui avait répondu par un avis formellement négatif. A la suite de quoi, faisant écrire à de Garnerans, Bertin s'était fait totalement rassurant : « je ne conçois pas comment une simple proposition a pu faire tant de sensation même parmi les gens raisonnables, vous devèz savoir mieux que personne qu'on ne rejette ordinairement aucun objet sans avoir fait examiner auparavant s'il ne peut pas en résulter quelques avantages ; s'il en étoit autrement, ce seroit décourager l'industrie et priver le gouvernement de quelques vues utiles qui se rencontrent quelquefois parmi un nombre infini de projets extravagants ; mais dans toutes ces occasions lors même qu'il y a des apparences de bien public, le Roi ne se détermine et ne donne sa décision qu'après avoir entendu les particuliers qui peuvent y être intéressés²⁴ ».

De même, dès le 3 septembre, Pierre Monlong avait écrit à l'un de ses amis proches des arcanes du pouvoir, qui lui avait assuré qu'il n'avait entendu parler du projet Chapuis que comme d'une

chose absurde ; néanmoins, cet ami anonyme suggéra à Monlong, en une très longue réponse, un enchaînement d'arguments dont beaucoup furent repris presque textuellement dans le mémoire du syndicat. Le correspondant s'offrait en outre à jouer les intermédiaires auprès de Bertin²⁵.

De telles assurances n'excluaient pas la précaution d'une action, et les envois se multiplièrent. Un exemplaire du plan et un autre du mémoire furent expédiés au célèbre architecte Germain Soufflot, que l'affaire concernait en tant que Contrôleur général des bâtiments et embellissements publics de la ville de Lyon²⁶. Simultanément, Pierre Monlong, qui avait écrit à l'ancien prévôt des marchands Regnauld de Bellescize confiait les mêmes documents à son frère cadet afin que l'effet de sa visite vînt doubler celui de la missive. La réponse²⁷ de l'ancien prévôt fut des plus satisfaisantes : en conférant avec Soufflot, il avait conclu à l'ineptie du projet Chapuis et ce, d'autant plus facilement que cette situation ravivait le souvenir des avanies qu'il avait subies de la part des échevins libéraux : « il seroit au contraire beau et utile de détruire les maisons de la Pêcherie²⁸ pour pouvoir prolonger le quay de la Feuillée jusqu'au quai de Villeroy et que pour cet objet, il faudroit prendre annuellement un fond modique sur l'augmentation progressive de celui de la caisse d'amortissement que j'avois fait établir et que les commissaires²⁹ se sont acharnés à détruire... je croiois nécessaire aussi de prolonger le pont de Roanne jusqu'au pont de l'Archeveché et le quai de la Baleine jusqu'au pont du Change ; vous avèz vu, Monsieur, que le celebre Chancey et consorts ont été d'un avis bien différent : j'en accusois leur peu de lumières, mais non leur rapacité, car je ne prévoyois pas qu'ils dussent montrer un projet contraire et aussi

lucratif aux entrepreneurs que nuisible au bien public... ». Ainsi, les stratégies urbanistiques s'intégraient pleinement aux luttes de factions.

L'un des interlocuteurs essentiels était Soufflot, à qui il incomberait éventuellement d'éclairer le ministre. Répondant à l'un des propriétaires du quai Saint-Antoine, l'architecte se montrait parfaitement serein³⁰. Pourtant, sur ordre du ministre, Pierre Monlong avait été convoqué pour le 9 octobre devant l'ingénieur des Ponts et Chaussées Lallié chez qui venait d'arriver l'inspecteur général Huc, spécialement mandaté par Necker³¹. D'où l'inquiétude des propriétaires. Depuis Paris, Soufflot flairait quelque machination, et écrivait à mots couverts³² : « je priaï M. de B.³³ de tacher de savoir si les ordres de vous assembler ne viendroient pas du coté de la finance par des propositions de quelque somme considérable pour la ville : vous connoissez aussi bien que moi l'homme³⁴ chez qui étoit le rendez-vous et où vous n'auriez pas trop voulu aller. Vous savez quelle est son avidité et son insatiabilité dans les affaires qui peuvent lui être utiles ; le tadir tadir³⁵ est fort lié dans une maison au coin d'une rue derrière les tilleuls³⁶. Vous m'avez paru croire qu'il est dans l'affaire, voyez et tachez de savoir s'il n'y a pas eu de ce côté là quelque tentative bien tentante ». Cette implication de l'intendance fut confirmée, quelque temps après, par un personnage en Cour dont Soufflot transmit à Lyon³⁷ des extraits de lettres qui attribuaient à de Flesselles la convocation des propriétaires du quai Saint-Antoine chez les ingénieurs des Ponts et Chaussées. En tout état de cause, Soufflot, blessé dans ses prérogatives de Contrôleur des embellissements, se faisait fort d'anéantir ce que pourraient décider les Ponts et Chaussées : « par mon brevet, c'est moi qui dois connoître de l'intérieur de la ville, et non M. Lallié... ».

Ne se reposant pas que sur cet appui de Soufflot les propriétaires multipliaient les démarches. L'ancien échevin Servan se rendit à Oullins, chez l'archevêque de Lyon Malvin de Montazet. On visita le prévôt des marchands en exercice, Claude Riverieux de Chambost, l'intendant Jacques de Flesselles et Claude Bourgelat, qui écrivit à Bertin dans le sens désiré. Des mémoires furent expédiés en Cour à un nommé Descottes, tandis que Pierre Monlong écrivait à l'ancien recteur de la Charité Étienne Parent, qui était en état d'appuyer l'action du syndicat auprès de Bertin. Dans le même temps, des efforts étaient déployés pour tenter d'associer à l'action du syndicat tous ceux que le projet Chapuis pouvait inquiéter : ainsi, des mémoires furent rédigés à l'intention du fermier des coches du Rhône et au directeur du bureau des voitures pour Châlon. On alla jusqu'à offrir un cadeau au fils de l'ingénieur Lallié sous forme d'une veste coûtant 90 livres.

Ainsi qu'il était de règle pour tout ce qui avait trait aux affaires lyonnaises, Bertin finit par trancher après avoir pris les ordres du roi. De la lettre de Garnierans à l'intercession de l'ami anonyme de Pierre Monlong, de la lettre de Bourgelat à celle d'Étienne Parent et, très probablement, des avis de Soufflot à ceux de Regnaud de Bellescize, rien n'avait été ménagé pour circonvénir le ministre. Bertin, déjà prévenu contre le projet Chapuis par le premier avis négatif du consulat de Lyon, avait reçu de ce dernier un nouvel et important envoi de pièces³⁸. Le 18 novembre 1777, la décision finale était prise : j'ai pris les ordres du roi pour vous marquer qu'il ne seroit pas donné d'autres suites à ce projet³⁹.

Ayant eu gain de cause, le syndicat des propriétaires du quai Saint-Antoine n'avait plus raison d'être. Le fonds formé par ses cotisations n'était alors pas épu-

30 - A.L.N. AP1, fonds Monlong, liasse C 9, pièce 8, Germain Soufflot (Paris) à un propriétaire (Lyon), 2 octobre 1777.

31 - A.L.N. AP1, fonds Monlong, liasse C 9, pièce 10, Guyot (Lyon) à Pierre Monlong (Lyon), 8 octobre 1777.

32 - A.L.N. AP1, fonds Monlong, liasse C 9, pièce 13, Germain Soufflot (Paris) à un propriétaire (Lyon), 14 octobre 1777.

33 - De Bellescize.

34 - Lallié.

35 - Selon toute vraisemblance, allusion à quelque turquerie d'opéra qui, depuis, a perdu de sa limpidité.

36 - Très probablement l'intendance, à l'angle de la rue Saint-Joseph et de la place Louis-le-Grand.

37 - A.L.N. AP1, fonds Monlong, liasse C 9, pièce 15, Germain Soufflot (Paris) à un propriétaire (Lyon), 18 octobre 1777.

38 - Archives municipales de Lyon, BB 345, 13 novembre 1777.

39 - A.L.N. AP1, fonds Monlong, liasse C 9, pièce 14, Bertin (Fontainebleau) au Consulat de Lyon, 18 octobre 1777 ; Archives municipales de Lyon, AA 133 ; BB 345, 13 novembre 1777 ; 2S 282 à 284.

Nous remercions vivement Bernard Gauthiez d'avoir attiré notre attention sur ces plans.

40 - Archives municipales de Lyon, fonds Pointet.

se : Pierre Monlong versa donc le reliquat de 85 livres au trésorier des pauvres de la paroisse de Saint-Nizier. On ne conserva que les 35 livres nécessaires à l'envoi d'une poche de marrons à Germain Soufflot, *en reconnaissance de ses soins*.

IMAGES ET ARGUMENTATIONS

De l'histoire de l'échec du projet Chapuis se dégagent plusieurs remarques. En premier lieu, suivant la constatation de Jean-Claude Perrot, la ville a bien engendré des formes spécifiques *d'actions de groupe*. Face au péril d'une dévalorisation de leur patrimoine se rassemblèrent des propriétaires de statuts sociaux assez dissemblables : nobles titrés, nobles de cloche, officiers royaux et religieux Célestins unirent leur action avec celle de simples bourgeois, voire avec celle des marchands. Peut-être est-il même possible de discerner une préoccupation sociale dans le choix du syndic, Pierre Monlong, dont le statut de très riche marchand-fabricant anobli par le consulat le plaçait en une position d'intermédiaire entre les nobles de plus ancienne origine et les marchands dont le seul titre était d'être propriétaire d'immeuble. Il reste que le projet Chapuis avait induit une forme particulière de sociabilité, même si la participation au syndicat n'avait pas été unanime : en effet, le fonds

Pointet⁴⁰, qui synthétise sur des cartes la succession des mutations ténement par ténement, permet de discerner l'inégalité de l'engagement des propriétaires en fonction de la position de l'immeuble possédé (voir tableau infra).

Certes, le procédé souffre des imperfections de ce même fonds Pointet, où les distorsions nées d'erreurs de lecture sont monnaie courante et, surtout qui n'indique les propriétaires dans cette zone de la ville que pour 1755 et 1791, dates bien éloignées de 1777. Par suite, 10 des 34 propriétaires n'ont pu être localisés. Sous cette réserve se note le fort engagement caractérisant le quai Saint-Antoine, concernant au moins 16 des 29 propriétaires. Reste par contre fermement établie la forte participation d'ensemble, 34 des 46 possédants ayant accepté de cotiser. Ainsi, le syndicat avait su regrouper 73,9 % de ceux dont l'immeuble était menacé par le projet Chapuis.

En second lieu, l'argumentation développée dans le mémoire évoque une image de la ville où l'idée de beauté procède de l'ampleur des perspectives en décrivant « ce bassin qui avec ce qui l'environne produit un spectacle unique dans le monde, un sujet de ravissement pour les étrangers, un point de vue toujours nouveau pour ceux même qui en jouissent tous les jours, ce bel ensemble, si admirable, si fort admiré, et dont on ne

La participation au syndicat des propriétaires Répartition géographique

	Nombre de propriétaires (d'après le fonds Pointet)	Nombre de membres identifiés du syndicat
Quai Villeroy	12	5
Quai Saint-Antoine	29	16
Quai des Célestins	5	3
Non localisés		10
Ensemble	46	34

jouira plus faute d'avoir le reculement nécessaire pour se placer... ». C'était exalter le point de vue de Cléric.

Il est non moins remarquable de constater le quasi-effacement de tout argument explicitant ce qui motivait pourtant totalement la démarche : la défense de la valeur locative des immeubles du quai Saint-Antoine. Tout au plus avance-t-on que les maisons en amont du pont, devenant plus exposées aux inondations, s'en trouveraient dépréciées, tandis que les constructions élevées en aval « seraient privées du beau point de vue dont il est parlé, et cette privation diminuant leurs agréments, diminueroit leur valeur ». L'essentiel de l'argumentation repose en fait sur des considérations de bien général : la gêne apportée à la navigation, les plus fréquentes interruptions de l'approvisionnement fluvial de la ville, la multiplication des naufrages, et l'inondation des quartiers bas. En 1777, alors que l'idée de privilège a, depuis Gournay, subi de nombreuses attaques, le concept même de défense de la propriété paraît maladroit : « nous ne traiterons que des avantages et des désavantages résultants du projet pour l'intérêt public auquel le nôtre se trouvera lié accessoirement... ».

Cependant, et c'est là l'intérêt majeur de la liasse d'archives, il faut souligner que la défense d'intérêts collectifs, organisée par la constitution officielle d'un groupe, n'entraînait pas ici l'entreprise d'une véritable action collective. La force du syndicat ne tenait ni à sa puissance économique, ni à son poids social global. Elle résidait dans les possibilités individuelles que possédaient ses membres de faire jouer un réseau. Ainsi se discerne de manière extrêmement nette l'action d'un groupe de pression lyonnais à Paris suivant la Cour de Versailles à Fontainebleau : Claude-Espérance Regnaud de Bellescize, Soufflot,

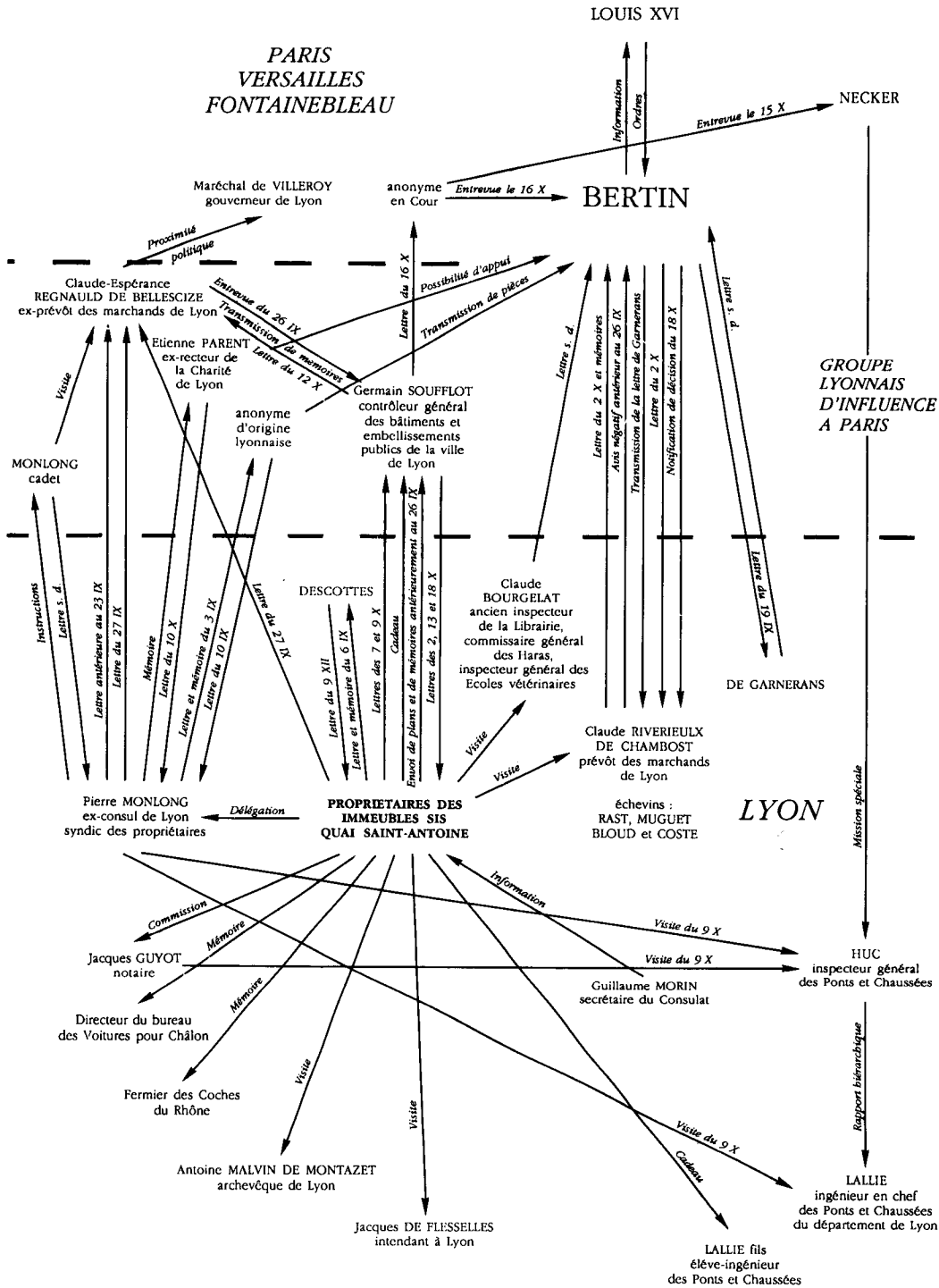
Étienne Parent, Descottes, deux correspondants anonymes. Mais les membres de ce groupe, sauf exception, n'étaient actionnés que par le truchement d'interrelations personnelles. Si Monlong atteignait Regnaud de Bellescize par l'intermédiaire de son cadet, c'était en vertu d'une connaissance antérieure et personnelle. Si Germain Soufflot multipliait les démarches en faveur des propriétaires, c'était à un seul d'entre eux qu'il en rendait compte, lui donnant du *cher ami*, et lui recommandant d'embrasser pour lui *le cher Joachim* : ici encore, l'information transitait par des relations privées. De telles médiations étaient indispensables pour qui voulait faire parvenir son mémoire au ministre ; d'autres travaux ont montré qu'une lettre à Necker ou à Bertin n'avait de chance de lui être présentée que dans la cas où elle était distinguée de la masse par les soins d'un intermédiaire. Du reste, aucune correspondance ne fut adressée directement au ministre par les propriétaires, si ce ne fut, à titre strictement individuel, par de Gamerans, connu de Bertin pour avoir été premier Président au Parlement de Dombes ; son rang lui valut une réponse personnelle.

Néanmoins, les hommes de pouvoir en Cour pouvaient également se faire une religion d'après les rapports que leur adressaient les personnalités locales. D'où les visites à l'intendant, à l'archevêque, ou à Bourgelat : là résidait le moyen de faire passer au ministre des avis recevables, puisqu'émanant de personnalités du lieu. Ceci supposait la mise en jeu de relations insérées plus spécifiquement dans les réseaux lyonnais. Quant au Consulat, dont on sait combien son action était conditionnée par le jeu des factions, il présentait l'intérêt d'être en position d'exprimer ses vues à titre consultatif. Ici, sans doute, résidait son dernier pouvoir.

41 - ZELLER (O.), *Une famille consulaire lyonnaise de l'Ancien Régime à la Troisième République. Les Brac, Lyon, Audin et Tixier*, 1990, p. 333 à 340.

ÉPILOGUE

Dans l'instant, le projet Chapuis connu nécessairement une certaine notoriété lyonnaise. Ainsi, quand François-Pierre-Suzanne Brac proposa en 1779, 1780 et 1781 un plan complet d'aménagement des quais de la Saône autour d'une reconstruction du pont de l'Archevêché qui eut été réalisée en pierre, il ne manqua pas de souligner que l'agrandissement du port du Temple pourrait conjurer définitivement toute réitération du projet de rétrécissement du lit de la rivière au détriment des maisons du quai⁴¹. Pourtant, l'affaire Chapuis ayant été brève, les mémoires utilisés n'ayant pas été imprimés, il semble que le projet de lotissement du quai resta assoupi jusqu'aux dernières années de la monarchie de Juillet. En 1847, l'historien Monfalcon pouvait pourtant s'indigner : « la spéculation a demandé à rétrécir par une double rangée de hautes maisons notre admirable quai Saint-Antoine », ce que reprit Emmanuel Vingtrinier à la fin du siècle avec un frémissement d'horreur. L'heure des bétonnages pradéliens n'avait pas encore sonné.



L'opposition au projet Chapuis : le réseau d'influences (1777)